**JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L’ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS**

**Loi Taubira (2001)**

**Présentation générale de la Journée du 9 mai 2018**

1. **Rappel du contexte juridique national**

La loi Taubira est adoptée le 10 mai 2001 et promulguée le 21 mai de la même année. Depuis 2006, le 10 mai est la « Journée Nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ». Toutefois, cette mémoire est aussi célébrée à d'autres dates dans certains départements et territoires : le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe et à Saint-Martin, le 10 juin en Guyane, le 9 octobre à Saint Barthélémy et le 20 décembre à La Réunion. La loi contient les cinq articles suivants:

L’article 1er invite la République française à reconnaitre la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xve siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes comme étant un crime contre l'humanité.

L’article 2 de la loi prévoit l’enseignement de la traite négrière et de l’esclavage dans les écoles et les universités ainsi que son insertion dans les recherches scientifiques.

L’article 3 invite le conseil de l’Europe, les organisations internationales, l’Organisation des Nations Unies à reconnaître la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xve siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes comme un crime contre l’humanité. De ce fait, instauré une journée internationale de commémoration de ces mémoires de l’humanité.

L’article 4 de la loi fait l’objet d’une journée fériée de l'abolition de l'esclavage par la République française dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte.

L’article 5 est relatif aux libertés d’expression et à la presse.

1. **Une journée inclusive et globale**

La reconnaissance de l’esclavage contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes comme crime contre l’humanité impose une réflexion continue soutenue de ce qu’on entend par mémoires des esclavagisé.e.s. Il s’agit d’une mémoire de l’humanité et de ce fait tout le monde est concerné ; l’éducation nationale de même que les différents programmes d’enseignement et de recherche à l’université sont tout autant concernés. En effet, l’une des choses importantes à rappeler constamment mais aussi à faire comprendre c’est que les mots « esclaves » et « Noir.e .s » sont mutuellement exclusifs. On entend par là que parler d’esclave ne renvoie pas de facto et exclusivement à la couleur de peau noire ou encore au continent africain. En conséquence, et sans nier le racisme qui fonde l’esclavagisation transatlantique, l’esclave en viendrait à symboliser toutes les personnes brimées, opprimées, exploitées et à qui on refuse leur condition ontologique inaliénable d’humain.e.s. Ainsi, lorsque, au vu des exploitations et oppressions actuelles, Achille Mbembé parle de « condition nègre » c’est à cela qu’il réfère, c’est à cela qu’il invité à réfléchir. Ainsi, nous pouvons comprendre que tout le monde, au-delà de ses couleurs, de ses origines, des lieux où il se trouve soit concerné par cette journée de la loi Taubira sur les mémoires de l’esclavage.

1. **L’implication du GRENAL et l’ouverture de l’UPVD**

S’il est vrai que cette journée n’est nullement l’apanage des Noir.e .s ou Afro-descendant.e .s, elle engage tout autant un devoir de vigilance citoyenne vis-à-vis des idéologies négationnistes, réductionnistes et vis-à-vis des manipulations ou récupérations politiques. Il nous faut inlassablement réaffirmer qu’il s’agit d’une mémoire commune de notre humanité, à bien préserver donc dans ce qu’elle a de fragile (« c’est du passé lointain », « elle est vectrice de divisions », « il faut oublier pour avancer », etc.) et de vivante (traumas persistants, revendications actuelles, représentations collectives, l’ordre actuel de ce Tout-Monde, etc.).

Ainsi, dans le cadre de la Loi Taubira, et comme les années précédentes, le Groupe de Recherche et d’Études sur les Noir-e-s de l’Amérique Latine (GRENAL), à travers son axe de recherche Langages et Identités/CRESEM, dans une démarche decomparution mémorielle(dans le sens de porter ensemble), organise-t-il un double séminaire de réflexion autour de ses mémoires, de leur traduction dans les programmes d’éducation (manuels scolaires : France/Côte d’Ivoire), des enjeux épistémologiques, politiques et civiques qu’elles impliquent le 9 mai prochain. Ces séminaires auront lieu de 9h30 à midi au bâtiment Y (Salle Méditerranées) et de 14h30 à 17h30 en F209 (**Cf. Programme joint**).

Il est à remarquer que l’Université de Perpignan est l’un des rares espaces, au niveau de l’enseignement supérieur, où les activités scientifiques et citoyennes sont organisées par le GRENAL, depuis 2007, en lien avec les mémoires des abolitions de la traite et de l’esclavage désormais inscrites dans le calendrier officiel depuis la loi Taubira de 2001. Nous remercions une fois encore les différentes instances de notre université (Axe de recherche, Centre de Recherche, Ecole Doctorale 544) pour leur caution symbolique et leur soutien financier.

Le GRENAL, conformément à ses orientations critiques et éthiques, récuse les notions de « guerre de mémoires » ou encore de « mémoires victimaires » qui ne font qu’alimenter ignorances actives et divisions sujettes à caution. Pour le groupe, l’objectif principal de la journée, cette année comme les fois précédentes, est de faire mémoire ensemble et cela sans naïveté aucune. Nous invitons donc sans exception aucune, les étudiant.e .s, chercheur.e.s, enseignant.e.s, les associations citoyennes reconnues et toutes les personnes intéressées à se joindre à nous pour la commémoration de cette journée le mercredi 9 mai prochain à l’UPVD.

Pour le GRENAL-Axe langages et Identités/CRESEM

Professeur Victorien Lavou Zoungbo : **lavou@univ-perp.fr**